

Recommandations Politiques de la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC

- **Renforcer/Etablir une indépendante Unité de Gestion des Dettes Publiques ayant des fonctions bien définies et une stratégie spécifique sur la gestion des dettes**

Justification: Dans plusieurs pays membres de l'OCI, la délimitation des compétences entre les différentes institutions impliquées dans la gestion des dettes publiques reste vague. En particulier, le manque partiel de centralisation à une Unité de Gestion des Dettes Publiques (UGDP) spécifique peut constituer un défi pour améliorer davantage la gestion. Par conséquent, tous les pays membres de l'OCI sont encouragés à établir une nouvelle UGDP indépendante ou renforcer institutionnellement leur unité existante, éventuellement établie au sein du Ministère des Finances ou de la Banque Centrale. Par ailleurs, le développement d'une stratégie officielle de gestion des dettes est recommandé, y compris les objectifs stratégiques quantitatifs. Les Indicateurs de l'Évaluation des Résultats de la Gestion des Dettes (DeMPA) utilisés par la Banque Mondiale peuvent constituer un premier point de référence. Afin de supporter le processus de transition, les pays membres de l'OCI qui ont déjà professionnalisé les pratiques de gestion des dettes publiques peuvent donner des conseils aux pays partenaires sur l'établissement de telles structures institutionnelles. Ceci pourrait inclure les recommandations de politique concernant les domaines spécifiques de la gestion des dettes, y compris le développement d'une stratégie à long terme, la gestion des risques, la surveillance des dettes ou la coordination institutionnelle. Outre les cadres institutionnels et les documents de gestion des dettes publiques qui sont de nature exemplaire, l'échange sur les expériences difficiles et les «leçons retenues» respectives peuvent être particulièrement utiles durant le processus.

- **Développer/améliorer le marché de la dette nationale**

Justification: Les marchés de dette nationale sont des sources importantes de financement pour les budgets publics. Un marché national efficace et liquide encourage les investissements des créanciers domestiques en raison des coûts de transaction réduits et par conséquent offre des possibilités de diversification supplémentaires au gouvernement. Puisque les investisseurs domestiques ont tendance à moins réagir aux chocs mondiaux macroéconomiques et financiers; les risques de refinancement peuvent être réduits et le risque de change peut être diminué. Cependant, plusieurs marchés de dette nationale dans les pays membres de l'OCI ont encore une marge de progression. Surtout, le renforcement de la responsabilité légale et des cadres réglementaires tout en conservant la stabilité politique est un aspect essentiel pour les pays membres qui font face à certains changements politiques au cours des dernières années. De plus, des taux d'inflation faibles et stables aussi bien qu'une banque centrale peuvent contribuer à garder les épargnes dans le marché financier domestique, ce qui peut être particulièrement important pour le groupe des pays Subsahariens. Par ailleurs, les gouvernements devraient réduire leur dépendance à l'égard du secteur bancaire domestique en encourageant les investisseurs institutionnels comme les sociétés d'assurance ou les caisses de retraite à participer au marché. Finalement, l'introduction ou le développement ultérieur des instruments financiers islamiques, en particulier des cotations d'obligation islamiques de type sukuk, peut approfondir les marchés financiers domestiques et mobiliser des ressources financières supplémentaires des investisseurs privés et institutionnels. En général, une forte proportion de titres négociables dans

la dette domestique totale, une grande participation de divers agents financiers et une proportion élevée des obligations à taux fixes contre les obligations à taux variable reflètent un marché obligataire sain.

- **Élargir et diversifier la base créancière**

Justification: Dans plusieurs pays membres de l’OCI, la base limitée des investisseurs est perçue comme l’un des défis les plus importants pour réaliser des opérations efficaces de dette publique. Une amélioration des marchés de dette domestique, une plus grande ouverture vers les marchés mondiaux aussi bien que l’offre de nouveaux outils d’investissement peuvent résoudre ce problème. En générale, l’émission des cotations d’obligation islamiques de type sukuk pourrait élargir la base de crédit puisque les investisseurs nouveaux (internationaux) qui se spécialisent dans des instruments financiers conformes à la Sharia pourraient être attirés. Alors que les pays membres de l’OCI éprouvent une plus grande popularité des obligations souveraines du monde Islamique, ce développement est notamment important pour les investissements transfrontaliers entre les pays de l’OCI, particulièrement à travers les fonds souverains des Etats Membres de l’OCI. De plus, les efforts récents d’innovation comme les instruments publics de dette conditionnelle ou les Accords Murabahah des Obligations Adossées à des Actifs (qui sont des actifs groupés selon des accords de location aux fins d’acquisition) peuvent être évalués pour élargir la base des investisseurs et mieux gérer les risques. Il devrait de même être noté qu’il est fondamental d’augmenter la transparence et la disponibilité d’informations sur les données, les procédures et les stratégies de gestion (prévisibles) concernant la dette publique pour attirer les investisseurs internationaux. Il est généralement recommandé que les pays de l’OCI qui possèdent un marché domestique en voie de développement évitent une large dépendance sur les emprunts locaux ou étrangers mais s’efforcent pour atteindre une exposition équilibrée aux deux marchés afin d’atténuer les chocs macroéconomiques mondiaux aussi bien que les chocs spécifiques nationaux.

- **Allonger la maturité moyenne de la dette publique**

Justification: Les gouvernements ont tendance à émettre des obligations à court terme plutôt que des obligations à long terme. Actuellement, la maturité moyenne des nouveaux engagements de dette extérieure des créanciers privés (en excluant les créanciers officiels comme le FMI) dans les pays membres de l’OCI se situe au niveau de seulement 4-5 ans et a même révélé une tendance décroissante depuis 2013. Même si les taux d’intérêt des obligations à court terme sont inférieurs aux taux d’intérêt des obligations à long terme en raison de la maturité supplémentaire que les investisseurs exigent pour immobiliser leur capitaux durant une longue période; un compromis survient puisque la dette à court terme est soumise à un risque de refinancement plus élevé. De plus, la concentration des obligations à court terme peut prévenir l’établissement ou le développement ultérieur d’un marché de dette domestique qui est censé de satisfaire les préférences des investisseurs aussi bien que les besoins du gouvernement pour un financement à moyen ou long terme. Par conséquent, les pays membres de l’OCI qui sont affectés négativement de ces facteurs sont encouragés à allonger la combinaison de la maturité de leur portefeuille de dette publique. En particulier, les gouvernements appartenant au groupe de revenu élevé et moyen et ayant accès aux marchés mondiaux de dette peuvent considérer les émissions

croissantes d'obligations à plus longues échéances par rapport aux bons du Trésor à court terme si les conditions du marché domestique permettent de telles opérations, compte tenu de la période actuelle des faibles taux d'intérêt dans plusieurs économies développées. En général, il est conseillé de tirer profit des avantages de toutes les catégories de maturité, aussi bien à long terme qu'à court terme, et d'atteindre un équilibre durable des échéances, sans dépendre particulièrement d'une catégorie ou de l'autre.

- **Appliquer des méthodes de gestion des risques macroéconomiques**

Justification: Les développements macroéconomiques constituent un risque important en ce qui concerne la gestion de la dette publique, puisque les chocs respectifs sont souvent difficiles à atténuer à court terme. Par conséquent, les pays membres de l'OCI sont encouragés à appliquer les systèmes quantitatifs d'information et d'analyse basés sur des données de fréquence adéquate qui fournissent des indications d'alerte précoce. Un ensemble d'indicateurs macroéconomiques de base comprend le ratio de la valeur actuelle nette de la dette par rapport au PNB et aux recettes publiques, les coûts de service de la dette extérieure par rapport aux exportations ou le solde consolidé du montant net des prêts des administrations publiques par rapport au PNB. Les meilleures pratiques incluent le Système d'Indicateurs Composites Avancés de l'OCDE qui est élaboré pour fournir des signaux précoces concernant les points de retournement des cycles économiques. Les pays de l'OCI ayant un degré élevé d'intégration au système financier mondial pourraient trouver utile les méthodes d'approche fondées sur les signaux (comme l'Approche de Signal de l'IFO) qui évaluent la probabilité d'une crise monétaire et bancaire. Les nations qui ont un risque élevé de désastre naturel pourraient envisager des négociations concernant les lignes de crédit de soutien permanentes pour une libération immédiate des fonds supplémentaires. Finalement, les budgets publics de plusieurs pays membres de l'OCI dépendent fortement des commodités qui sont exposées aux chocs macroéconomiques mondiaux. En particulier, la baisse récente des prix de pétrole a entraîné une forte hausse dans les nouvelles émissions de dettes publiques dans certains pays membres. Les pays concernés devraient avoir pour objectif de diversifier leurs activités économiques dans des secteurs moins volatils, qui certes varient d'un cas à l'autre. En général, les effets de synergie provenant de la gestion de risques macroéconomiques pourraient être atténués si les autorités responsables établissent des voies puissantes de communication et de coordination avec l'Unité de Prise de Décision.

- **Améliorer l'Infrastructure des Finances Islamiques par le Développement Nécessaire de Cadres de travail Légal et Règlementaire pour chacune de ses Composantes, notamment les Banques Islamiques, Marchés de Capitaux Islamiques et Takaful, afin de Créer un Environnement Favorable aux Finances Islamiques**

Justification: La Finance Islamique est encore au tout début de son développement dans de nombreux pays membres de l'OCI, à comparer à ses équivalents conventionnels. Compte tenu de son potentiel, la finance islamique a besoin d'un environnement favorable et propice afin de réaliser son potentiel. Il est reconnu que les pays ont un environnement légal solide au cours des premiers stades du développement d'une tendance industrielle afin de montrer le progrès significatif à comparer aux pays dotés d'une infrastructure légale insuffisante. Dans ce contexte, l'infrastructure légale constitue une condition importante pour le développement du secteur dans

toute juridiction. L'infrastructure légale devrait inclure non seulement une loi générale, mais un cadre légal spécifique pour chaque composante du secteur financier islamique, notamment le secteur bancaire, les marchés de capitaux et takaful. Les points spécifiques suivants revêtent une importance particulière pour le développement d'un système légal pour toute juridiction : (i) Secteur bancaire islamique séparé, Marchés de capitaux islamiques et la Loi Takaful pour permettre l'enregistrement et les opérations des compagnies. (ii) Loi d'imposition pour permettre une égalité des chances, ou un traitement préférentiel aux produits financiers islamiques afin d'encourager les acteurs des marchés de se tourner vers les finances islamiques. (iii) Le cadre légale pour la résolution des litiges et l'arbitrage. Dans presque toutes les juridictions de finances islamiques un besoin se fait sentir pour des centres de résolution de litige qui sont gouvernés par la loi islamique. (iv) Développer un cadre de liquidation islamique général pour le secteur des entreprises.

- **Développer un Cadre de Gouvernance Sain et Efficace sur le plan National et Consolider la Coordination des Normes de Gouvernance de la Charia et des Politiques à travers les Différentes Juridictions.**

Justification: Développer un cadre de gouvernance sur le plan national est très important pour développer l'Industrie des Finances Islamiques. Les points spécifiques suivants peuvent être pris en considération lors de la création d'un tel cadre : (i) les normes de gouvernance de Charia doivent être incluses dans la Loi des finances islamiques. (ii) Il y a un besoin pour un développement supplémentaire des normes de gouvernance de Charia, notamment pour l'industrie Takaful et les marchés de capitaux islamiques. Certaines des organisations chargées de l'élaboration des normes mondiales comme l'AAOIFI et l'IFSB ont déjà émis des normes qui peuvent être utilisées par les pays membres de l'OCI. (iii) L'existence d'un conseil consultatif national indépendant pourrait aider à la coordination des règles des règlements liés à la gouvernance de la Charia et minimiser la diversité des différentes pratiques parmi les pays membres. Du moment que la conformité à la Charia est le seul critère de différenciation pour les finances islamiques, il y a également un besoin immédiat pour coordonner différents cadres de gouvernance de Charia parmi les pays membres de l'OCI afin de garantir que les produits et les opérations des institutions des finances islamiques ne contredisent pas les principes de la Loi Islamique. Les preneurs de décisions des pays de l'OCI doivent assurer un cadre sain de gouvernance en l'inscrivant comme obligation légale/règlementaire.

- **Etablir/Développer les Normes d'Évaluation Minimales des Finances Islamiques**

Justification: Avec l'évolution es instruments financiers islamiques et une attention plus grande au partage des risques, les transactions de finances islamiques nécessitent une nouvelle série de règles de production de rapports financiers et comptables. Une adoption mondiale de production de rapports financiers et comptables des finances islamiques comme l'AAOIFI est cruciale pour plus de développements du secteur, tout en garantissant la transparence et la diffusion dans la production de rapports financiers. Une série de normes harmonisées est une condition préalable pour fournir des instruments financiers islamiques innovants. Bien que l'AAOIFI et l'IFSB ont fait des efforts dans ce sens, il est impératif de développer des normes détaillées pour une plus grande conformité de diffusion de la Charia et une plus grande acceptation de ces normes par les

pays membres de l'OCI. Dans ce contexte, l'attention pourrait être accordée au développement d'évaluation minimales de normes, ce qui aiderait les investisseurs. Alors que les agences conventionnelles d'évaluation minimales se sont intéressées à l'évaluation minimale des produits des finances islamiques, il est nécessaire d'augmenter et de diffuser les efforts d'évaluation des agences spécialisées d'évaluation des finances islamiques à travers la Région de l'OCI.

- **Renforcer le Capital Humain dans les Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI en Favorisant les programmes/projets de Littératie et de Sensibilisation par les Gouvernements, des Universités et du Secteur Privé**

Justification: La provision du capital humain adéquat et formé est très importante pour la croissance durable des tous les sous-secteurs de finance islamique. Au niveau public, les gouvernements et les régulateurs peuvent prendre l'initiative d'établir des centres d'éducation, de formation et de recherche. Les institutions privées comme les instituts de formation et de recherche, les entreprises de conseils et les associations commerciales peuvent contribuer au développement du capital humain. Les universités et les institutions académiques peuvent également jouer un rôle important non seulement pour fournir l'éducation et la formation en finance islamique, mais aussi en menant des recherches qui peuvent soutenir l'industrie.

- **Faciliter le Partage des Expériences entre les Pays Membres de l'OCI dans les sous-secteurs de l'Industrie des Finances Islamiques pour une Croissance Durable et Harmonisée de l'Industrie**

Justification: Certains pays membres de l'OCI ont pris l'initiative de développer l'infrastructure et les règlements des finances islamiques. Dans cette perspective, le partage des expérience dans les domaines suivants de destinations des finances islamiques dans la Région de l'OCI, parmi lesquelles : (i) des expériences liées au développement de politique et la consolidation du cadre réglementaire (ii) des pratiques liées à l'émission de sukuk souverains, attirant les investisseurs particuliers pour le développement de l'infrastructure. (iii) les meilleures pratiques et mises en œuvre de certains pays membres dans le domaine de la gestion des liquidités.